

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Comité syndical du 03 décembre 2024

1. Contexte et bilan synthétique de l'année 2024

Les services publics de l'eau potable en France sont confrontés à plusieurs défis majeurs. La gestion de la ressource en eau est de plus en plus complexe en raison des effets du changement climatique, qui provoque des sécheresses récurrentes et une disponibilité réduite des ressources en eau. Malgré une période actuelle favorable et une disponibilité de la ressource en eau, les services doivent anticiper les périodes de sécheresse. Pour mémoire, le Président de la République avait annoncé le « Plan eau » en mars 2023. L'objectif du plan est d'éviter au maximum les coupures d'eau potable et de réaliser au moins 11% d'économie dans tous les secteurs d'ici 2030.

Par ailleurs, l'actualité sur les « polluants éternels » a été très importante au niveau national, plus particulièrement dans la vallée de la chimie de la région lyonnaise. Cette actualité a mis en avant les sujets liés à la qualité de l'eau et à la préservation de la ressource. Elle est également à mettre en parallèle à la mise en place de la directive européenne eau potable à compter du 1^{er} janvier 2026 qui vise à protéger la santé des personnes des effets néfastes de la contamination des eaux destinées à la consommation humaines.

Dans le même temps, les coûts liés à l'entretien des ouvrages et à la construction de nouvelles infrastructures augmentent. Cela se traduit par des pressions financières sur les budgets locaux et une tendance constatée et partagée des services d'eau potable à une augmentation du prix de l'eau pour faire face au « mur d'investissement ».

Dans ce contexte et suite à l'évolution du périmètre du SERM en 2023, l'exercice 2024 a marqué la première année avec un périmètre qui dessert plus de 200 000 habitants sur 41 communes.

Cette année 2024 a été marquée par l'engagement de plusieurs réflexions :

- Un important travail d'études et de communication a été réalisé sur les « polluants éternels ». Ce sujet a eu un écho local et national et le SERM a veillé à la transparence des informations à sa disposition.
- Le travail avec les agriculteurs se poursuit dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux et le SERM s'inscrit dans un nouveau programme pour maintenir son accompagnement.
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'horizon 2050 fait l'objet d'une consultation publique et le marché devrait être attribué en janvier 2025. Il constituera un axe fort de travail des deux prochaines années.
- A plus court terme, conformément à ce qui était prévu dans le contrat de DSP, un audit de mi-contrat a été engagé. Il a été confié à la société ESPELIA.
- Dans le cadre de l'exécution du contrat de DSP, un nouvel avenant a été conclu en 2024 pour renforcer le contrôle de la qualité de l'eau, confier l'exécution de travaux de renforcement de canalisation au délégataire quand il a la charge de renouveler à

l'identique une canalisation et d'actualiser la formule de révision des prix pour mieux maîtriser son évolution.

- Des échanges avec notamment les services de la métropole de Metz et de la ville de Moulins-lès-Metz ont été engagés pour installer des panneaux photovoltaïques sur l'emprise de l'usine d'eau potable.

Ces réflexions n'ont pas nécessité l'engagement et la réalisation de dépenses majeures mais elles conditionnent les orientations des années à venir par l'importance des dossiers et leurs enjeux financiers.

Parallèlement, les études et travaux suivants ont été engagées dans le cadre de la programmation des investissements :

- Suite à l'arrêté préfectoral n°ARS/2023-4625 du 24 novembre 2023 portant déclaration d'utilité publique de la prise d'eau du canal de Jouy, plusieurs actions ont été menées dont des échanges avec les soudières de Lorraine en vue d'arrêter un protocole en cas de prise d'eau sur le canal. De plus, des études sur les eaux de ruissellement ont également été engagées avec le bureau d'études ARTELIA (autoroute, voies ferrées, bassin de la Polka notamment).
- Dans le cadre de la mise à jour de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des champs captant Nord, un marché a été attribué au cabinet ANTEA en octobre 2024.
- Les études pour la réfection des caniveaux et de la digue des chevaliers ont été engagées. Une étude relative aux zones humides a dû être menée préalablement afin de permettre la bonne tenue des travaux. Ces deux opérations sont au stade de la consultation des entreprises. Leur réalisation interviendra au cours de l'année 2025.
- D'autres opérations ont été entreprises dès 2024 :
 - ✓ le renforcement de la canalisation de Ø 900 en sortie du réservoir du Haut de Wacon dont la première phase est achevée et qui se poursuivra en 2025 ;
 - ✓ des études relatives à la sécurisation de la canalisation Ø 900 entre Moulins-lès-Metz et Arnaville vont être engagées en 2025. Compte-tenu des enjeux financiers, ce projet fait l'objet d'un examen attentif car les hypothèses se chiffrent entre 8 et 10 millions d'euros HT.

En sus de la communication opérée au sujet des « polluants éternels », plusieurs actions ont été menées à destination des abonnés et du grand public :

- L'animation d'un stand à la fête de l'eau pour présenter les missions et le périmètre du SERM, les ressources et les enjeux liés à la préservation des ressources en eau ;
- En partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, une balade à énigmes a été organisée sur le lac de Madine pour sensibiliser le public aux enjeux de préservation de l'eau et de la biodiversité ;
- En partenariat avec le centre commercial Muse Metz, l'animation d'un stand lors de la rad'eau race qui s'est déroulée sur le plan d'eau de Metz ;
- Le magazine du SERM « Mon service de l'eau » a été diffusé à près de 100 000 exemplaires dans les 38 communes complètement desservies par le SERM.

Concernant la gestion administrative, le SERM a structuré son organisation et assure l'ensemble de ses missions de manière autonome. Il prépare et exécute désormais son budget, a repris les divers emprunts, engage les consultations publiques et a mis en place la

dématérialisation de procédures. Dans ce cadre, des menus travaux d'aménagement ont été réalisés dans les locaux occupés par le SERM tout en conservant le mobilier déjà présent. Le SERM gère également directement ses ressources humaines, réalise ses paies et aura un tableau des effectifs complètement pourvus au 1^{er} janvier 2025.

Les redevances des agences de l'eau vont également évoluer à compter du 1^{er} janvier 2025. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité.

La redevance pollution et la redevance liée à la modernisation des réseaux de collecte vont être supprimées. Une redevance consommation va être mise en place qui sera basée sur le volume d'eau consommé par l'utilisateur. Elle sera collectée et reversée par le délégataire. De plus, une redevance sur la performance est également mise en place. Elle sera collectée par le délégataire, reversée au SERM qui devra la payer à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ces évolutions vont donc conduire à prévoir des recettes nouvelles en 2025 mais qui vont être dépensées en 2026 (environ 1 million d'euros).

2. Orientations budgétaires du SERM

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, les orientations budgétaires sont présentées afin que le comité syndical puisse s'exprimer sur la stratégie budgétaire avant l'examen du budget primitif 2025 qui sera présenté en début d'année.

SECTION D'EXPLOITATION – 2 292 000,00 €

Recettes d'exploitation

Chapitre 70 – Ventes de produits : 27 000 €

Dans le cadre d'une convention, le SERM poursuit son partenariat avec l'Eurométropole de Metz en lui refacturant les prestations de contrôle des poteaux incendie réalisées par son délégataire.

Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 100 000 €

Suite aux versements effectués par le SERM en 2024 dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux, plusieurs subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sont escomptées pour la réalisation de ce programme.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 2 100 000 €

Ce chapitre inclut principalement les recettes issues de la surtaxe. Ce montant est basé sur une augmentation de 0,05 €/m³ de la seconde tranche. Cette augmentation vise à financer les opérations d'investissements de 2025 et à préparer le financement des travaux qui découleront du schéma directeur. Lors du débat d'orientations budgétaires 2024, les perspectives 2024 et 2025 avaient été dressées, le SERM se maintient donc dans cette perspective.

Ainsi, les tranches 2025 sont envisagées comme suit :

- 0,0956 € HT pour la tranche de 0 à 1 m³ – tarif inchangé
- 0,2300 € HT pour la tranche tarifaire supérieure à 1m³ pour l'année 2025

Les revenus liés aux ventes en gros, basées sur le prix du 1^{er} m³ d'eau (0,0956€/m³), restent fixes.

Pour l'année 2026 et les suivantes, les tarifs pourront évoluer en fonction des projets engagés, des dépenses effectivement décaissées, des effets de baisse de volume ou encore de l'inflation.

Enfin, la location à des opérateurs de téléphonie mobile de certains ouvrages du SERM devraient contribuer à hauteur de près de 45k€ aux recettes 2025.

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 800 000 €

Il s'agit principalement de dépenses liées au paiement des taxes foncières, des Paiements pour Services Environnementaux, des redevances pour VNF ou la SNCF, des frais d'études qui ne relèvent pas de la section d'investissement, de la participation versée à la Métropole de Metz pour l'accès à certains moyens (locaux, systèmes d'information, etc) et les frais de fonctionnement courant.

Ce budget permettra également de financer le dossier relatif à l'autorisation de prélever sur le barrage d'Arnaville, les actions dans lesquelles s'engageraient le SERM dans le cadre des contrats territoriaux eau et climat, les études relatives aux effets du changement climatique sur le Rupt de Mad, portées par le Parc Naturel Régional de Lorraine ou encore des actions de communication.

Le montant budgété est en baisse de 100k€ par rapport à 2024.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 380 000 €

Les frais de personnel sont en augmentation de 90k€ afin de tenir compte du recrutement intervenu fin 2024 et d'un poste à temps complet au 1^{er} janvier 2025. Ce budget vise à développer une expertise interne, à réaliser des travaux et à mieux piloter la DSP. Cette augmentation est compensée par une baisse des charges à caractère général mais aussi par le moindre recours à l'externalisation de certaines maîtrises d'œuvre. Cela sera par exemple le cas pour les travaux de mise en sureté des ouvrages du SERM.

Ce budget permet aussi de financer le recrutement de stagiaire ou de vacataire en cas de besoin ponctuel lié à un surcroît d'activité.

Chapitre 66 – Charges financières : 70 000 €

Suite à l'élargissement du périmètre du SERM et à la reprise d'emprunts, l'encours de dette est de 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cinq emprunts sont encore en cours.

Le volume financier dédié aux intérêts a fortement augmenté en 2023, il sera stable jusqu'en 2026 et 2029 puis diminuera ensuite jusqu'en 2043 sauf nouvelle souscription.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 50 000 €

Ce chapitre permettra de subventionner plusieurs actions en faveur de la préservation de la ressource en eau ou les festivités liées à l'eau.

SECTION D'INVESTISSEMENT – 5 125 000,00 €

Recettes d'investissement

À l'exception des recettes d'ordre et de l'affectation du résultat 2024 qui sera déterminée après le compte administratif, seule la participation de la Communauté de communes Rives de Moselle dans le cadre des investigations complémentaires sur le champ captant nord est attendue pour 2025. En effet, le solde pour les travaux liés au COT à hauteur d'un million d'euros a été perçu en 2024. Dès lors, il convient de prévoir un emprunt d'équilibre jusqu'au vote du compte administratif.

Dépenses d'équipement

Comme évoqué en préambule, plusieurs réflexions et études ont été engagées en 2024. Elles conduiront à lancer ou exécuter des marchés sur l'année 2025. Ces actions nécessitent donc de prévoir l'engagement des crédits pour les projets suivants notamment :

- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'horizon 2050 est estimé à 1 million d'euros. À noter que cette étude sera financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse mais que les recettes devraient être versées à compter de 2026 ;
- Les relevés topographiques et la maîtrise d'œuvre de la canalisation de Ø 900 à Corny estimés à 350k€ ;
- Suite à l'avenant 6 du contrat de délégation, le SERM financera les travaux de renforcement de la canalisation de Ø 900 en sortie du haut de Wacon estimés à 800k€ ;
- Les travaux de sûreté des ouvrages du SERM : 500k€ ;
- La maîtrise d'œuvre et les travaux pour la réfection des caniveaux des digues du lac de Madine : 1,1 millions d'euros en 2025 ;
- La maîtrise d'œuvre pour le traitement des eaux de ruissellement du canal de Jouy suite à l'arrêté de DUP : 35k€ ;
- La maîtrise d'œuvre et les travaux pour le revêtement de la digue des Chevaliers au lac de Madine : 550k€ en 2025 ;
- Les études et investigations complémentaires sur le champ captant nord : 410k€ ;
- L'étude relative au débit réservé et à la continuité écologique au barrage d'Arnaville : 40k€ ;
- La sécurisation de l'adduction en eau potable Val Maidera : 350k€ ;
- Et les travaux de remise en service de la station de Saint Eloy : 400k€.

Les études menées et les orientations proposées conduisent à la prévision pluriannuelle des investissements suivantes :

Opération	2025	2026	2027	Montant total HT (€)
Schéma directeur eau potable	400 000	400 000	200 000	1 000 000
Canalisation de Ø 900 à Corny	350 000	7 000 000	2 650 000	10 000 000
Renforcement de la canalisation de Ø 900 en sortie du haut de Wacon	800 000	0	0	800 000
Travaux de sûreté des ouvrages du SERM	500 000	0	0	500 000
Réfection caniveaux et barbacanes du barrage de Madine	1 100 000	0	0	1 100 000
Revêtement digue des Chevaliers du barrage de Madine	550 000	0	0	550 000
DUP et Investigations complémentaires champ captant nord	410 000	20 000	0	430 000
Rejets des eaux pluviales dans le canal de Jouy	35 000	200 000	300 000	535 000
Etude débit réservé et continuité écologique sur Arnaville	40 000	150 000	1 500 000	1 690 000
Sécurisation AEP Val Mainera	350 000	0	0	350 000
Travaux de remise en service Saint Eloy	400 000	0	0	400 000
Total	4 935 000	7 770 000	4 650 000	17 355 000

*_*_*

Par ailleurs, le Plan Grand Lac porté par la SPL Chambley Madine, en cours de rédaction, prévoit des actions qui concerneront le SERM. Ce dernier pourrait participer en tant que partenaire technique et financier sur un certain nombre d'actions relatives à la qualité de l'eau (phytosanitaires, cyanobactéries, gestion des drainages agricoles...) et à la communication (sensibilisation, panneaux...), dont les modalités organisationnelles et financières de l'Agence de l'eau et des différents partenaires sont encore à définir.